

## Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 7 avril 2017 à 20 h

### Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

#### Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 15

votants : 19

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Sabine Dassé, Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Georges Lagardère, Serge Messanges, David Minvielle, Cathy Montaut, Jean-Pierre Orgeval, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Pierre Sarthou, Michel Villeger.

Absents représentés : Sabine Bénétrix à Serge Messanges, Françoise Lalande à Marie-Françoise Péré-Gaudio, Nadine Lartigau à Jérôme Lacroix, Pierre Servary à Henri Arbeille.

Absents excusés : aucun.

**Secrétaire** : Sabine Bénétrix

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, responsable du service gestion.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### FINANCES

##### 1. Comptes de l'exercice 2016 : budget principal et budgets annexes :

### 1.a) Comptes de gestion

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le compte de gestion, établi par le trésorier municipal, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, de tous les budgets de la commune. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

En approuvant à l'unanimité le compte de gestion 2016, l'assemblée délibérante a constaté la stricte concordance entre le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion.

### 1. b) Comptes administratifs

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

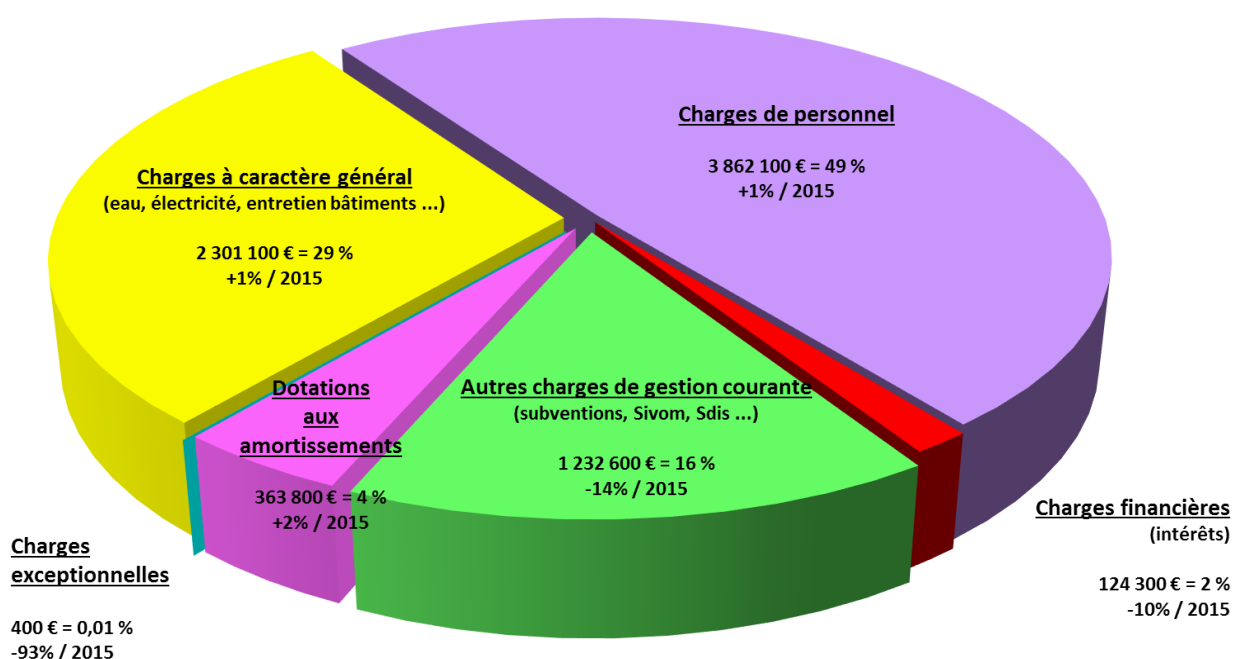
Vote pour tous les comptes administratifs : unanimité

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget primitif : il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

Le maire Xavier Gaudio commente les comptes administratifs du budget principal puis des budgets annexes.

Il précise que le compte administratif 2016 présente certaines opérations d'ordre patrimoniales (n'induisant pas de flux financiers) liées à des cessions de terrains (terrain Pédebert Extension vendu au syndicat mixte pour la restructuration de la ZAE Pédebert pour 1 200 000 € et terrain en limite du golf vendu à Alternative Foncière pour 2 900 000 € soit un total de 4 100 000 €). Ces opérations seront parfois enlevées des montants réalisés en 2016 afin de permettre une comparaison avec le compte administratif de 2015 (ceci sera indiqué comme suit « hors exceptions »).

**Dépenses de fonctionnement 2016 = 7 884 300 € (hors exceptions)**

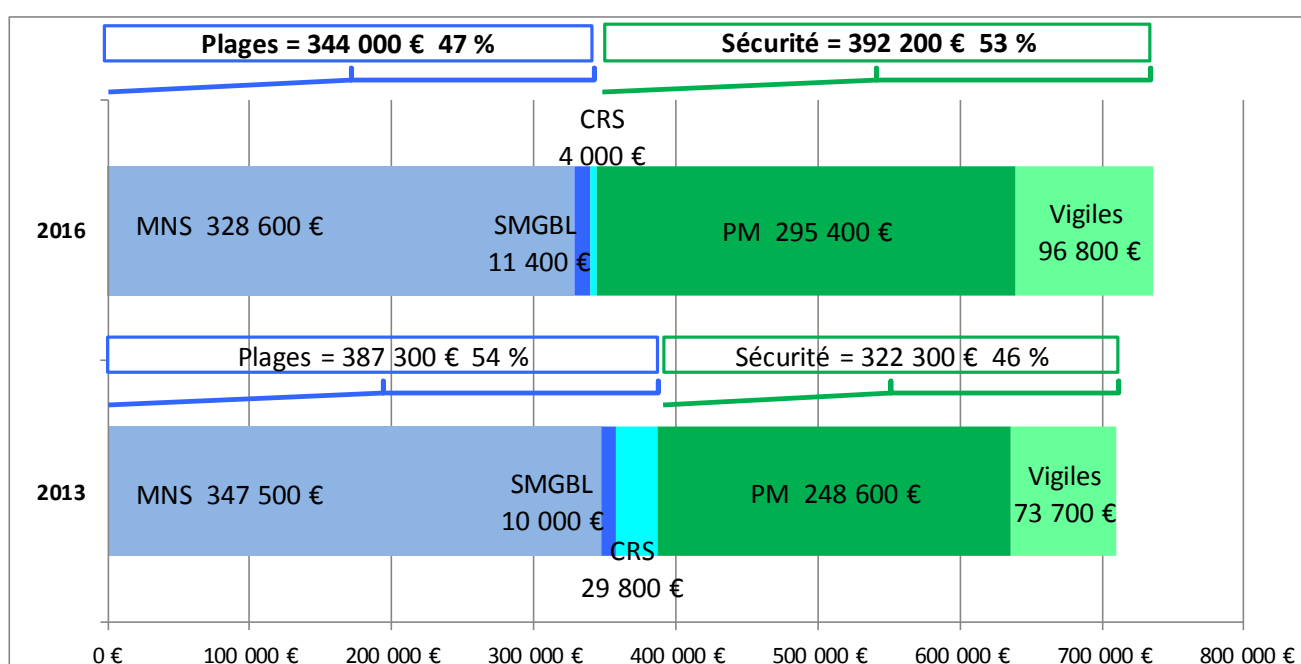


Les dépenses de fonctionnement baissent de 2% par rapport à 2015.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que l'accent est mis dans le budget primitif 2017 sur la sécurité et que déjà, en 2016, des dépenses avaient été fléchées dans ce domaine.

David Minvielle rappelle que les périodes de surveillance des plages avaient été optimisées (surveillance uniquement les week-ends au mois de mai et prolongation de cette surveillance pendant le Quik Pro au mois d'octobre). Ces modalités seront reconduites en 2017.

### Zoom sur les coûts 2016 liés à la prévention et à la sécurité



Delphine Bart fait également un point sur les coûts liés au domaine de la petite enfance et enfance.

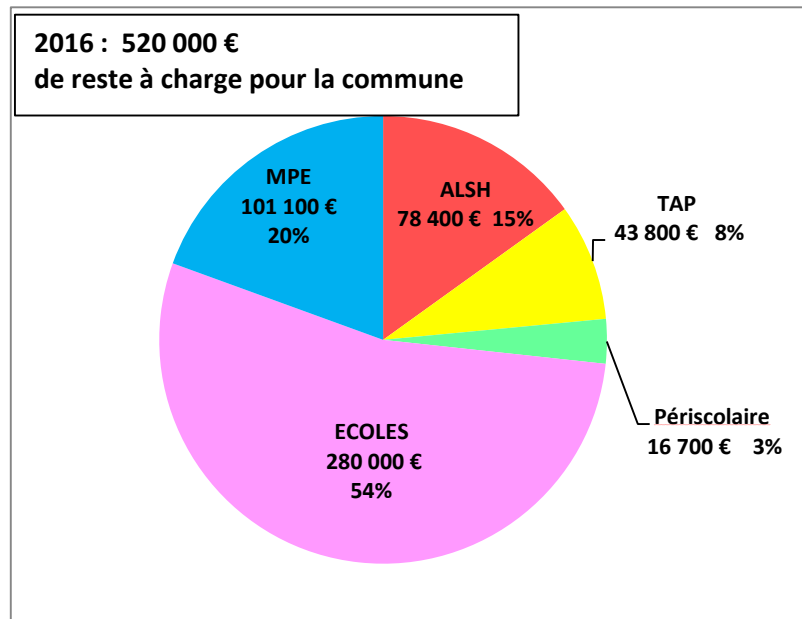
Elle rappelle la bonne gestion de la crèche dont le reste à charge pour la commune en 2016 s'élève à 101 100 €.

La création d'un accueil de loisirs engendre pour 2016 une dépense nette de 78 400 € à laquelle il faut ajouter les frais liés au secteur périscolaire (accueil du matin et du soir aux deux groupes scolaires et accueil du mercredi après-midi) d'un montant de 16 700 €.

La mise en place des Temps d'Activités Scolaires, dont la participation reste gratuite, coûte à la commune 43 800 € ; les frais de fonctionnement pour les écoles s'élèvent à 280 000 €.

Le montant total s'élève à 520 000 €.

## Zoom sur les coûts 2016 liés au domaine de la petite enfance et à la petite enfance

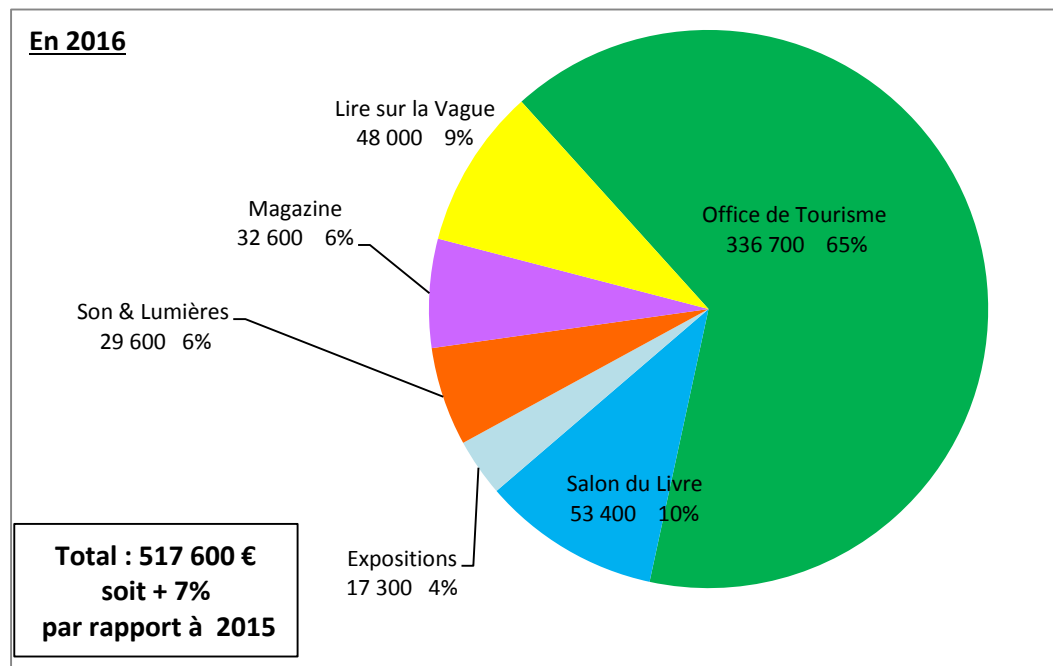


Le maire Xavier Gaudio fait un zoom sur les coûts liés à l'animation.

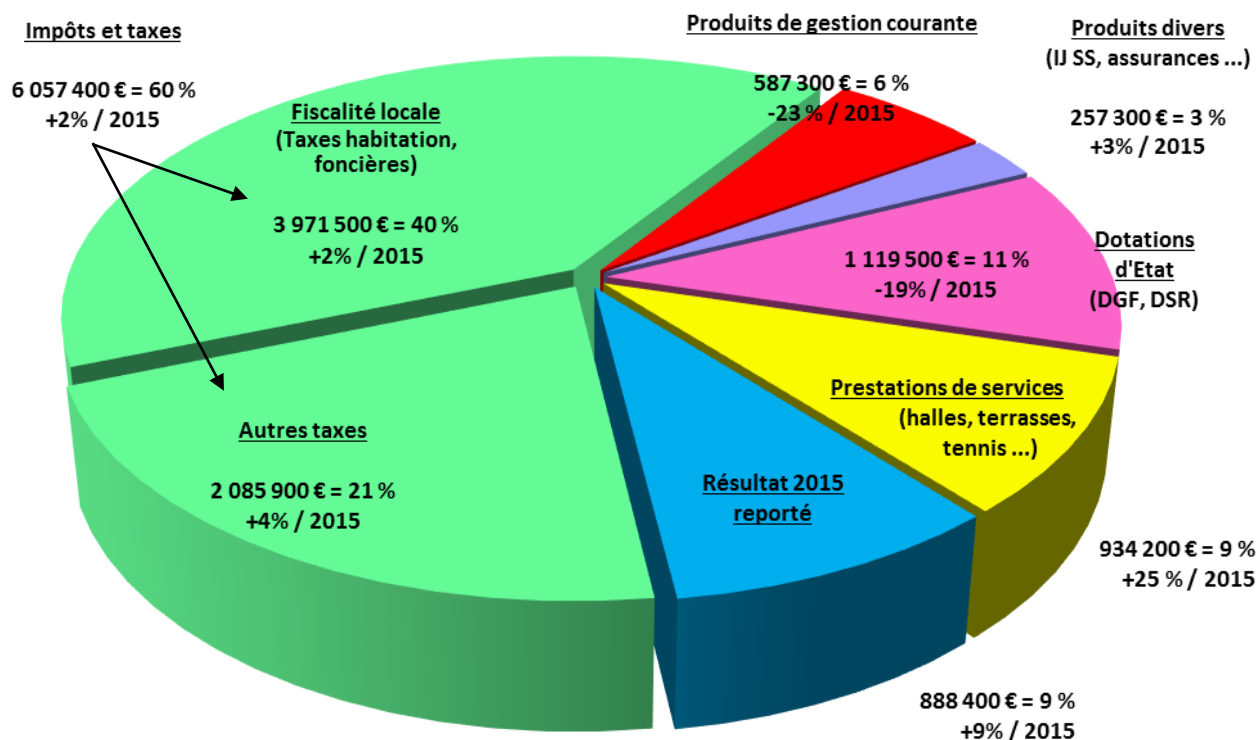
Jérôme Lacroix précise que l'office de tourisme a fait une recherche importante de financement (+ 40% d'adhérents sur les deux dernières années avec une modulation des tarifs). Trois événements ont particulièrement bien fonctionné et ont attiré un nombreux public : Quik Pro (la valorisation des passages sur toutes les télévisions est évaluée à 20 millions d'euros), Mot&Art, Latinossegor.

Le maire Xavier Gaudio rappelle l'impact économique des activités surf sur la commune et fait part de l'ouverture d'une nouvelle marque d'AccorHotels, Jo&Joe, en partenariat avec Quiksilver. Le concept consiste à établir une Open House, mix entre hôtellerie, auberge de jeunesse et location privée. AccorHotel ouvrira fin mai 2017 son premier Jo&Joe à Hossegor, puis en développera d'autres d'abord à Paris et Bordeaux en 2018 puis au niveau international.

## Zoom sur les coûts 2016 liés à l'animation



## Recettes de fonctionnement 2016 = 9 844 100 € (hors exceptions)



Delphine Bart précise que les recettes de fonctionnement baissent de - 0,2% alors que les dotations versées par l'Etat ont diminué de 240 177 € par rapport à 2015.

Les chapitres de recettes sont commentés et certaines précisions apportées :

### Prestations de services :

Delphine Bart souligne que le montant de ces recettes (occupations du domaine public, tennis, halles ...) est le fruit d'une gestion rigoureuse.

Christophe Gès, conseiller délégué aux affaires sportives, rappelle la nouvelle gestion du complexe du tennis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la reprise de l'association du Tennis Club de Soorts-Hossegor par un nouveau président. Cette association dynamique organisera plusieurs évènements tels qu'un vide grenier le 18 juin et des tournois (tournoi senior + en juin et tournoi open en septembre) afin d'avoir plus de trésorerie.

### Dotations d'Etat :

Entre 2010 et 2016, le montant de ces dotations a régressé de plus de 540 000 €. Le maire Xavier Gaudio précise que le montant des dotations 2017 s'élève à 880 699 € soit 184 180 € de moins que en 2016.

### Produits de gestion courante :

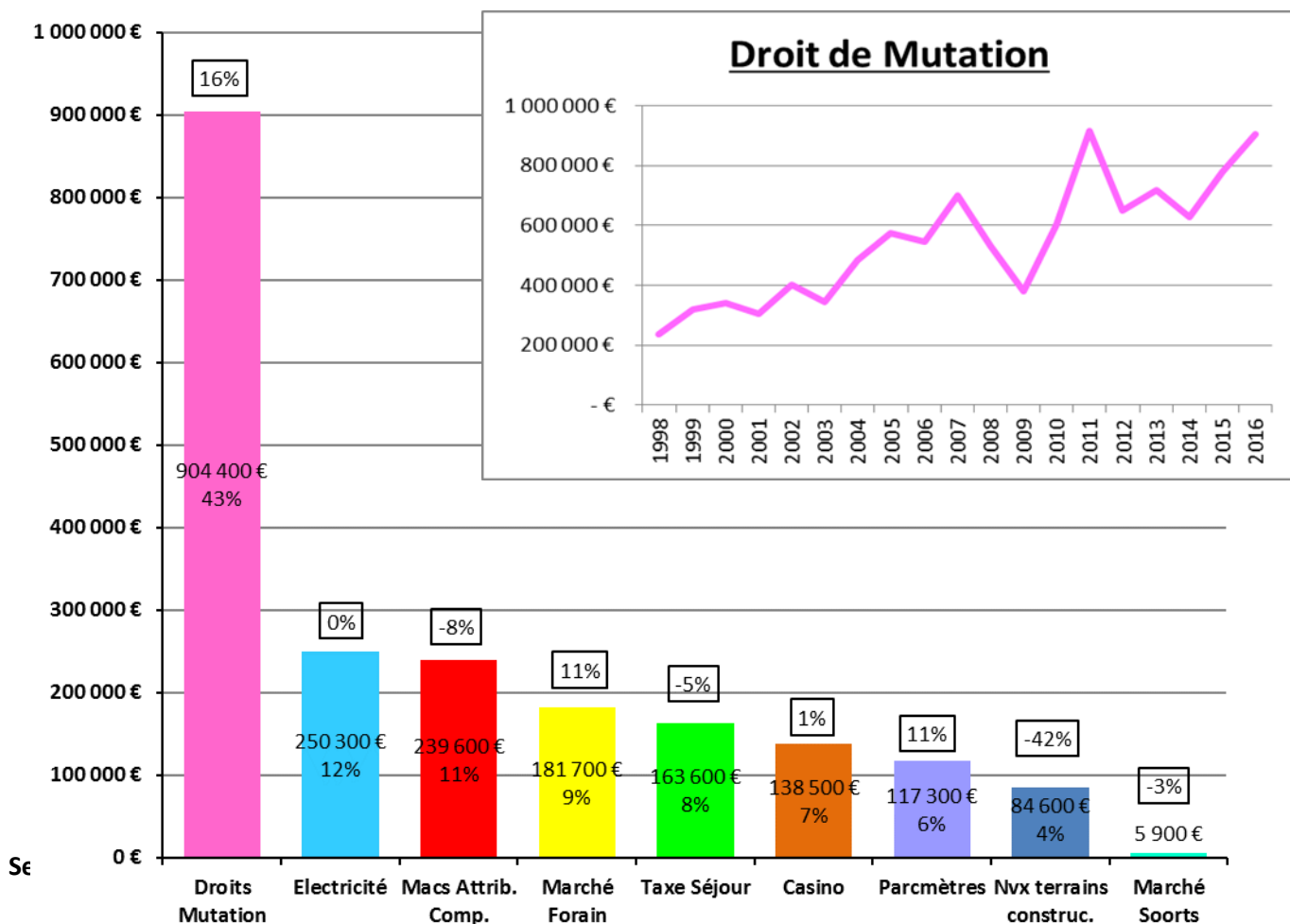
La vente d'un terrain à bâtir du lotissement La Forêt a été encaissé pour un montant de 243 000 €.

Les revenus du patrimoine s'élèvent au total à 355 000 € (logements communaux, redevance du golf). Henri Arbeille précise que le golf d'Hossegor est jumelé avec le golf d'Essaouira Mogador au Maroc et organisera le jubilé des 90 ans de la création du golf.

### Impôts et taxes :

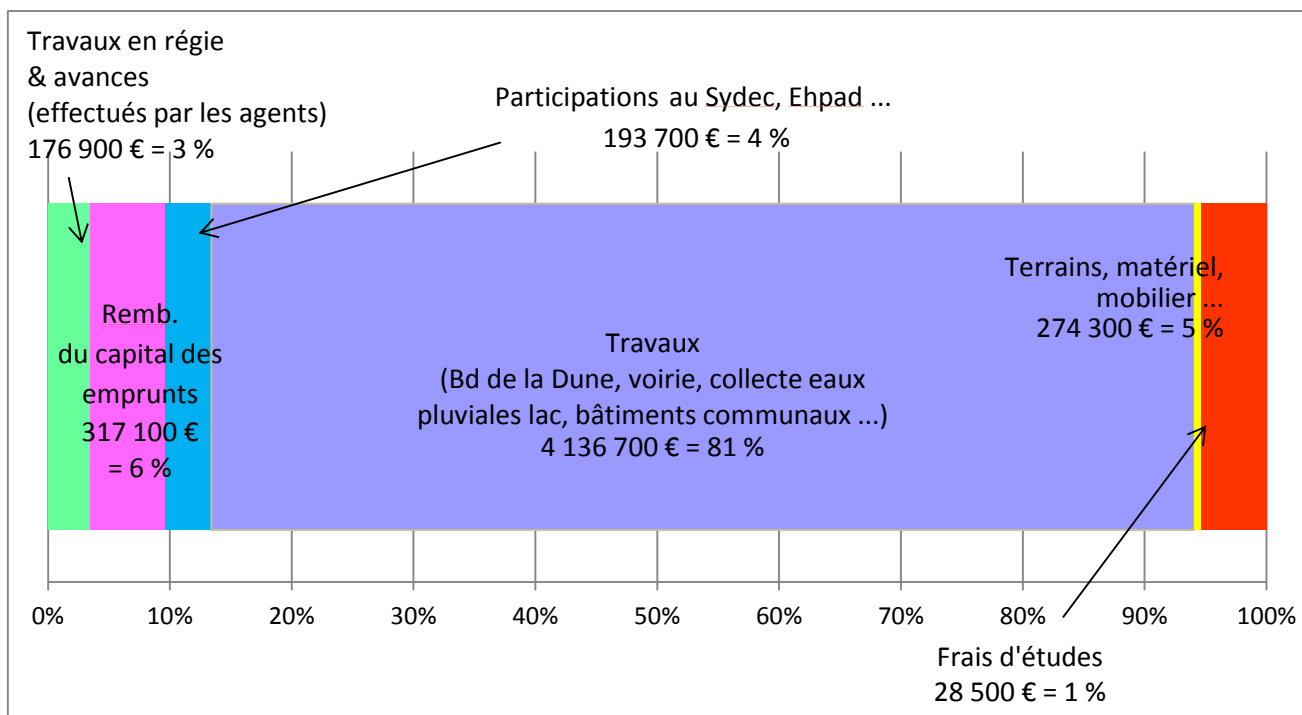
Le maire Xavier Gaudio précise que le montant des droits de mutation issus des transactions immobilières s'est élevé en 2016 à un niveau très important (904 400 €) et que celui de la taxe de séjour a augmenté de 26% sur l'année de perception.

### Détail des autres taxes du chapitre Impôts et taxes



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 127 200 € en 2016 (hors exceptions).

Les grandes masses financières se répartissent comme suit :



Le maire Xavier Gaudio et Delphine Bart listent certains programmes d'investissement qui témoignent du niveau d'investissement de la commune malgré les contraintes budgétaires.

| BATÎMENTS   |  |  |
|---|--|--|
| <b>REFECTION BÂTIMENTS COMMUNAUX</b><br>WC Halles, Concession Plage Blanche, Toiture Jai-alai, Plafond Bridge<br><b>129 800 €</b> | <b>ALSH &amp; EXTENSION MATERNELLE</b><br><b>122 300 €</b> | <b>FRONTON DU SPORTING</b><br><b>179 300 €</b> |

| AMENAGEMENTS EXTERIEURS   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <b>VOIRIE</b><br>Av. des Ecoles, Chemin église Hossegor, puisards ...<br><b>123 800 €</b> | <b>BOULEVARD DE LA DUNE</b><br><b>2 749 900 €</b> | <b>BOURG DE SOORTS</b><br><b>89 900 €</b> | <b>COLLECTE EAUX PLUVIALES LAC</b><br><b>529 800 €</b> |

Les recettes d'investissement hors exceptions s'élèvent à 5 723 600 € :

- Excédent d'investissement reporté de 2015 : 443 500 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2015 : 1 100 000 €
- Les amortissements des biens mobiliers : 415 900 €
- Les subventions d'investissement : 281 600 €
- Les opérations patrimoniales (vente terrain Lyonnaise) : 2 900 000 €
- Les dotations et fonds divers (TVA récupérée, Taxes Locales d'Équipement et taxes d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme) : 582 600 €

## Résultats 2015

Section de fonctionnement :

- Dépenses 11 894 327,22 €
  - Recettes 13 944 128,20 €
- Total + 1 959 800,98 €

Section d'investissement

- Dépenses 6 327 152,15 €
  - Recettes 6 923 566,84 €
- Total + 596 414,69 €

## Budgets annexes

|                              | Fonctionnement |                | Investissement |                | Restes à réaliser |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
|                              | Dépenses       | Recettes       | Dépenses       | Recettes       | Solde             |
| <b>Casino</b>                |                |                |                |                |                   |
| Montant                      | 36 843,83 €    | 550 245,79 €   | 178 588,00 €   | 230 606,74 €   |                   |
| Solde                        |                | 513 401,96 €   |                | 52 018,74 €    | - 142 800,00 €    |
| <b>Cinéma</b>                |                |                |                |                |                   |
| Montant                      | 152,55 €       | 31 394,90 €    | 0,00 €         | 34 271,10 €    |                   |
| Solde                        |                | 31 242,35 €    |                | 34 271,10 €    | - 10 000,00 €     |
| <b>La Forêt</b>              |                |                |                |                |                   |
| Montant                      | 375 438,69 €   | 609 212,65 €   | 176 584,92 €   | 132 438,69 €   |                   |
| Solde                        |                | 233 773,96 €   | 44 146,23 €    |                |                   |
| <b>Pédebert extension II</b> |                |                |                |                |                   |
| Montant                      | 2 073 364,15 € | 2 506 479,88 € | 1 679 229,19 € | 2 056 449,32 € |                   |
| Solde                        |                | 433 115,73 €   |                | 377 220,13 €   |                   |
| <b>Eau</b>                   |                |                |                |                |                   |
| Montant                      | 42 806,48 €    | 314 894,15 €   | 246 811,95 €   | 280 573,35 €   |                   |
| Solde                        |                | 272 087,67 €   |                | 33 761,40 €    | - 234 500,00 €    |
| <b>Assainissement</b>        |                |                |                |                |                   |
| Montant                      | 242 675,51 €   | 539 848,66 €   | 372 616,24 €   | 984 057,17 €   |                   |
| Solde                        |                | 297 473,15 €   |                | 611 440,93 €   | - 465 000,00 €    |



|                                    |              |              |                |              |               |
|------------------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|---------------|
| <b>Restaurant</b>                  |              |              |                |              |               |
| Montant                            | 68 860,96 €  | 102 101,03 € | 56 041,26 €    | 46 013,71 €  | -             |
| Solde                              |              | 33 240,07 €  | 10 027,55 €    |              | - 10 000,00 € |
| <b>Maison de la Petite Enfance</b> |              |              |                |              |               |
| Montant                            | 663 112,76 € | 949 755,14 € | 76 940,11 €    | 104 504,86 € |               |
| Solde                              |              | 286 642,38 € |                | 27 564,74 €  | - 20 000,00 € |
| <b>Clos du Golf</b>                |              |              |                |              |               |
| Montant                            | 0,00 €       | 66 826,23 €  |                |              |               |
| Solde                              |              | 66 826,23 €  |                |              |               |
| <b>Les Barthes</b>                 |              |              |                |              |               |
| Montant                            | 840 299,32 € | 840 299,32 € | 1 679 277,64 € | 838 978,32 € |               |
| Solde                              |              |              | 840 299,32 €   |              |               |

Concernant le budget annexe « Casino », le maire Xavier Gaudio informe l'assemblée de la fermeture administrative de la discothèque Le 15. D'un commun accord avec le délégataire dont la gestion d'une boîte de nuit n'est pas son cœur de métier, la Ville décidera dans une prochaine séance d'un conseil municipal de ne plus imposer contractuellement la gestion d'une boîte de nuit.

Concernant le budget annexe « Restaurant », le maire Xavier Gaudio précise que le gérant réfléchit à la façon de rendre le restaurant plus attractif.

Afin de permettre le vote des comptes administratifs dont le maire est l'ordonnateur, Delphine Bart est nommée présidente de séance et le maire Xavier Gaudio quitte la salle.

## 2. Affectation des résultats 2016

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les comptes budgétaires de l'exercice 2016 ayant été arrêtés et approuvés, l'assemblée générale décide l'affectation des résultats suivants :

| Budgets                     | Excédents de fonctionnement 2016 | Recettes de fonctionnement C / 002 | Recettes d'investissement C / 1068 |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Principal                   | 1 959 800,98 €                   | 1 459 800,98 €                     | 500 000,00 €                       |
| Casino                      | 513 401,96 €                     | 418 401,96 €                       | 95 000,00 €                        |
| Cinéma                      | 31 242,35 €                      | 31 242,35 €                        |                                    |
| Eau                         | 272 087,67 €                     | 67 087,67 €                        | 205 000,00 €                       |
| Assainissement              | 297 473,15 €                     | 297 473,15 €                       |                                    |
| Restaurant « Front de mer » | 33 240,07 €                      | 12 240,07 €                        | 21 000,00 €                        |
| Maison petite enfance       | 286 642,38 €                     | 236 642,38 €                       | 50 000,00 €                        |

Rappel : il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

## 3. Bilan 2016 des acquisitions et des cessions immobilières

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante prend acte du bilan 2016 des acquisitions et cessions immobilières :

| ACQUISITION       |  |   |                        |                |                  |                      |            |
|-------------------|--|---|------------------------|----------------|------------------|----------------------|------------|
| Date délibération | Objet de l'acquisition                 | Vendeur                                 | Surface m <sup>2</sup> | Montant        | Date acquisition | Sections cadastrales | Budget     |
| 13/03/2014        | Régularisation places de stationnement | Syndicat copropriété Résidence ESTRELLA | 84                     | 1,00 €         | 01/06/2016       | BN 218p              | Commune    |
|                   |  |   |                        |                |                  |                      |            |
| CESSION           |  |   |                        |                |                  |                      |            |
| Date délibération | Objet de la cession                    | Acheteur                                | Surface m <sup>2</sup> | Montant        | Date cession     | Sections cadastrales | Budget     |
| 01/04/2016        | Lot 7 La Forêt                         | Société MALUCLO (Mauricette)            | 1 500                  | 292 500,00 €   | 08/01/2016       | BD 178               | La Forêt   |
| 22/01/2016        | Bande de terrain                       | Consorts MAUMUS                         | 99                     | 18 810,00 €    | 10/06/2016       | BC 55                | Commune    |
| 29/05/2015        | Terrain                                | Société ASSAINISSEMENT (Lafourcade)     | 467                    | 50 436,00 €    | 03/06/2016       | AR 107 et AR 130     | Pédebert 2 |
| 04/12/2015        | Terrain dit "Ex-Lyonnaise"             | ALTERNATIVE FONCIERE SUD-OUEST          | 7 269                  | 2 900 000,00 € | 26/05/2016       | BC 53 et BC 54       | Commune    |
| 01/04/2016        | Lot 5 La Forêt                         | VERGNES - AGUDO                         | 1 500                  | 234 000,00 €   | 14/12/2016       | BD 176               | La Forêt   |
| 10/07/2015        | Terrain dit "Fond de zone"             | Syndicat Mixte Pédebert                 | 49 031                 | 1 200 000,00 € | 07/12/2015       | AP 127 et AP 130     | Pédebert 2 |

#### 4. Fixation des taux de fiscalité 2017

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les bases prévisionnelles ayant été notifiées, l'assemblée délibérante décide de maintenir les taux de fiscalité locale qui avaient été fixés en 2016 :

- Taxe d'habitation : 11,22
- Taxe foncière bâtie : 11,39
- Taxe foncière sur le non bâti : 69,71

Ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2012.

Le maire Xavier Gaudio précise qu'un point ajouté aux taux de fiscalité communale équivaut à une recette communale de + 40 081 €.

#### 5. Indemnités de fonction des élus : revalorisation nationale de l'indice brut

Rapporteurs : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'indice brut terminal de la fonction publique sur lequel est basé le montant des indemnités des élus ayant été revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire de modifier la délibération du 27 décembre 2016 faisant référence à cet indice.

#### 6. Acquisition de la parcelle AX 21 située dans les Barthes (zone NI du PLU)

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AX numéro 21, de 2 775 m<sup>2</sup>, située en zone non constructible des Barthes (zone NI du PLU), au prix de 2 500 € (soit 0,90 centimes/m<sup>2</sup>).

#### 7. Vente d'une partie de la parcelle BC 52p (185 m<sup>2</sup>)

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée décide de vendre à la SCI Saint Hubert une bande de 185 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée section BC numéro 52p au prix de 300 €/m<sup>2</sup>.

#### **8. Convention tripartite pour l'emploi d'un maître-chien place des Landais et place des Basques**

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

Le préfet des Landes a autorisé des missions de surveillance sur le secteur de la place des Landais et place des Basques, tous les samedis et dimanches, de 2h00 à 7h00, du 18 mars au 30 avril 2017.

Afin de partager les frais engagés pour l'emploi d'un maître-chien, une convention tripartite entre les gérants des deux discothèques de la place des Landais et la commune est établie.

#### **9. Convention avec l'association des commerçants de la place des Landais pour le financement du point repos**

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

Comme chaque année, un point repos est établi pendant les mois de juillet et août soit 19 nuits pour la saison 2017 : deux secouristes sont présents chaque soir et quatre secouristes le 14 juillet et le 15 août.

L'assemblée émet un avis favorable à l'établissement d'une convention entre l'association des commerçants de la place des Landais et la commune afin de partager le coût financier de cette opération.

#### **10. Attributions de concessions existantes du domaine public et tarifications de ces concessions**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Certains concessionnaires n'ayant pas souhaité renouveler leur demande, l'assemblée décide de suivre l'avis de la commission municipale « droits de place » et attribue les emplacements comme suit :

| <b>Emplacement concession</b> | <b>Nom</b>          | <b>Dénomination sociale</b> | <b>Activité</b>               | <b>Montant 2017</b> |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Plage du Parc Rosny           | Penouilh Tony       | Club du Parc Hossegor       | Club de plage                 | 1 836,00 €          |
| Avenue de la Gare             | Escande Julien      | Green Cantine               | Restaurant                    | 5 304,00 €          |
| Halles n°11                   | Daragnes Eric       | EURL Bodega en casa         | Yaourts glacés                | 962,00 €            |
| Place des Landais             | Vankeirsblick Lucas | VANKHAM                     | Confiserie, articles de plage | 4 112,00 €          |

Jérôme Lacroix demande des explications sur le dossier de demande de concession de plages. Le maire Xavier Gaudio précise qu'il s'agit de régulariser une situation administrative. L'objectif est d'obtenir un traité de concession de six ans ; il n'y aura pas de nouvelles concessions.

Concernant les concessions en centre-ville, Cathy Montaut ajoute que la diminution de la superficie de la terrasse attribuée à Green Cantine par rapport à 2016 est une bonne chose.

## URBANISME

Rapporteur : Philippe Gelez

### **11. Signature de la déclaration préalable et de l'autorisation de travaux pour l'aménagement de la mairie.**

Vote : unanimité

Dans le cadre du réaménagement de la mairie (mise aux normes et accessibilité), le maire Xavier Gaudio est habilité à signer deux autorisations d'urbanisme : une déclaration préalable et une autorisation de travaux.

### **12. Signature de la déclaration préalable de division de la parcelle BC 40 et BC 52p**

Vote : unanimité

Suite à la vente par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section BC numéro 52p (voir point n°7), l'assemblée autorise le maire à signer la déclaration préalable de division.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **13. Modification de la délibération en date du 29 juin 2012 fixant la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) : exigibilité de la PAC**

Vote : unanimité

L'assemblée modifie la délibération en date du 29 juin 2012 décidant l'instauration d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). Elle précise la réglementation pour les immeubles difficilement raccordables et celle sur les prolongations de délais de raccordement aux réseaux publics.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **14. Décisions du maire**

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

#### ***Marchés à procédure adaptée***

Rapporteur : Delphine Bart

#### **a) Groupement de commandes pour la réalisation de prestation de nettoyage des locaux et des vitres - modification du bordereau des prix unitaires du lot n°2 Nettoyage des vitres**

La société Confot Net qui a été retenue pour le marché de nettoyage des locaux et des vitres interviendra pour nettoyer les vitres de la mairie non pas une à quatre fois par an, mais tous les quinze jours.

#### **b) Travaux de consolidation du mur du Pont d'Hiern**

3 offres ont été déposées ; celle de la société BTPS est la mieux disante en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation. Elle est retenue pour un montant de 34 996 € ht.

#### **c) Marché de fourniture et mise en place de caveaux monoblocs en béton**

L'offre unique de la société Groupe Elabor répondant aux critères fixés dans le marché est retenue pour un montant de 10 540 € ht.

#### **d) Marché de prestations surveillance des biens sur la voie publique**

6 offres ont été déposées. Celle de la SARL Land Sécurité est économiquement la plus avantageuse et est retenue pour un montant de 58 640 € ht.

### ***Locations***

Rapporteur : Henri Arbeille

**e) Studio 92 rue des Bûcherons Bâtiment B appartement 14**

Le studio n°14 situé 92 rue des Bûcherons Bâtiment B est attribué à monsieur Vincent Graciet pour un montant mensuel de 280,20 €.

**f) Convention précaire 49 avenue des Tonneliers**

Le logement T3, situé 49 avenue des Tonneliers (bâtiment Miele) est attribué à compter du 23 mars 2017 jusqu'au 30 septembre 2017 pour un montant mensuel de 330,70 €, à monsieur Arnaud Deschamps.

**15. Questions diverses**

L'assemblée délibérante autorise l'ajout à l'ordre du jour le point suivant : convention avec le cabinet CTR spécialisé dans la recherche d'optimisation des ressources patrimoniales.

Rapporteur : Xavier Gaudio

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à signer une convention avec le cabinet CTR dont la mission consistera à rechercher des possibilités d'optimisation des taxes foncières que la commune paye.

Le cabinet se rémunère comme suit : 35% sur les recettes réalisées pendant 2 ans.

Le maire Xavier Gaudio rappelle aux conseillers que lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 9 juin 2017 à 20 heures sera débattu l'opportunité de souscription d'un emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h40.

Soorts-Hossegor, le 5 mai 2017

Le maire,  
**Xavier Gaudio**